



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

(Direction des Assemblées)

2021/1034

Attribution d'une subvention de fonctionnement de 121 000 euros à l'association ALLIES, sise 24, rue Etienne Rognon à Lyon (7ème arrondissement), pour ses actions dans le cadre de la démarche "Territoire zéro chômeur de longue durée" dans le quartier Langlet-Santy (8ème arrondissement) - Approbation et autorisation de signature de la convention d'application afférente"

Direction du Développement Territorial

Rapporteur : M. GIRAULT Jean-Luc

SEANCE DU 30 SEPTEMBRE 2021

COMPTE RENDU AFFICHE LE : 5 OCTOBRE 2021

DATE DE CONVOCATION DU CONSEIL MUNICIPAL : 23 SEPTEMBRE 2021

NOMBRE DE CONSEILLERS MUNICIPAUX EN EXERCICE AU JOUR DE LA SEANCE : 73

DELIBERATION AFFICHEE LE : 19 OCTOBRE 2021

PRESIDENT : M. DOUCET Grégory

SECRETAIRE ELU : Mme ZDOROVITZOFF Sonia

PRESENTS : Mme PERRIN, M. DOUCET, Mme HENOCQUE, M. GODINOT, Mme VIDAL, M. BOSETTI, Mme LEGER, M. VASSELIN, Mme PERRIN-GILBERT, M. CHIHI, Mme RUNEL, M. LUNGENSTRASS, Mme AUGHEY, M. MAES, Mme DE LAURENS, M. MICHAUD, Mme NUBLAT-FAURE, M. HUSSON, Mme ZDOROVITZOFF, M. CHEVALIER, Mme DELAUNAY, M. GIRAULT, Mme GOUST, Mme DUBOIS BERTRAND, Mme PRIN, M. VIVIEN, M. EKINCI, Mme TOMIC, M. MONOT, Mme DUBOT, Mme BLANC, Mme CROIZIER, M. BLACHE, M. DUVERNOIS, Mme BORBON, M. HERNANDEZ, M. BILLARD, M. BLANC, Mme DE MONTILLE, Mme BOUAGGA, M. PRIETO, Mme ROCH, M. BERZANE, M. ODIARD, Mme MARAS, Mme CABOT, M. ZINCK, Mme BRAIBANT THORAVAL, M. GIRAUD, M. DRIOLI, M. GENOUVRIER, Mme ALCOVER, M. CHAPUIS, Mme BRUVIER HAMM, Mme GEORGEL, M. DEBRAY, Mme POPOFF, M. KEPENEKIAN, M. REVEL, Mme VERNEY-CARRON, Mme CONDEMINE, M. BROLIQUIER, M. OLIVER, M. CUCHERAT, M. LEVY, M. SECHERESSE, M. COLLOMB, Mme GAILLIOUT, Mme PALOMINO, Mme FERRARI

ABSENTS EXCUSES ET DEPÔTS DE POUVOIRS : M. SOUVESTRE (pouvoir à M. CHEVALIER), Mme FRERY (pouvoir à Mme PERRIN), Mme BACHA-HIMEUR (pouvoir à M. LEVY)

ABSENTS NON EXCUSES :

2021/1034 - ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT DE 121 000 EUROS A L'ASSOCIATION ALLIES, SISE 24, RUE ETIENNE ROGNON A LYON (7EME ARRONDISSEMENT), POUR SES ACTIONS DANS LE CADRE DE LA DEMARCHE "TERRITOIRE ZERO CHOMEUR DE LONGUE DUREE" DANS LE QUARTIER LANGLET-SANTY (8EME ARRONDISSEMENT) - APPROBATION ET AUTORISATION DE SIGNATURE DE LA CONVENTION D'APPLICATION AFFERENTE" (DIRECTION DU DEVELOPPEMENT TERRITORIAL)

Le Conseil Municipal,

Vu le rapport en date du 17 septembre 2021 par lequel M. le Maire expose ce qui suit :

L'emploi est une priorité de l'exécutif municipal dans une situation économique et sociale qui reste difficile pour nombre de nos concitoyens compte tenu des conséquences de la crise sanitaire, et dans un contexte de fortes contraintes sur les finances publiques.

Aux côtés de la Ville de Lyon, l'association Lyonnaise pour l'insertion économique et sociale (ALLIES) joue un rôle central par la mise en œuvre d'actions d'insertion professionnelle, d'accès à l'emploi et d'innovation sociale, conformément à ses statuts, grâce aux acteurs locaux qu'elle mobilise et qui en sont membres.

C'est ainsi que l'association ALLIES a proposé à la Ville de Lyon une action de mobilisation des habitants et des acteurs locaux du quartier Langlet-Santy (8^{ème} arrondissement), quartier prioritaire au titre de la politique de la ville, dans le cadre de la démarche « Territoire zéro chômeur de longue durée » (TZCLD). Cette démarche est initiée par la Ville de Lyon dans le cadre de la loi relative au renforcement de l'inclusion dans l'emploi par l'activité économique, promulguée le 14 décembre 2020 qui a notamment autorisé 60 nouveaux territoires à expérimenter des projets TZCLD d'ici la fin de l'année 2021. Il s'agit d'une opportunité très intéressante pour la Ville de Lyon de déposer une première candidature pour un projet de développement territorial s'inscrivant dans ses objectifs stratégiques.

Ce projet vise à accompagner des personnes privées durablement d'emploi, en complément et en cohérence avec les autres actions déjà mises en œuvre en faveur de l'emploi et de l'insertion sur le territoire. L'ambition de l'exécutif municipal est bien de créer une dynamique favorable en étroite collaboration avec nos partenaires institutionnels, économiques et associatifs et bien évidemment au plus près des habitants.

Le 8^{ème} arrondissement, et plus particulièrement le quartier de La Plaine-Santy, a été identifié comme le territoire pertinent pour mettre en œuvre cette démarche d'expérimentation, compte tenu de la forte précarité de sa population et du grand nombre de ses habitants durablement éloignés de l'emploi. Ce quartier est d'ailleurs inscrit dans la géographie prioritaire d'intervention du contrat de ville 2015-2022 de l'agglomération lyonnaise.

Ce quartier a toutefois des atouts certains sur lesquels s'appuyer : des acteurs institutionnels, économiques et associatifs qui se mobilisent au quotidien pour créer du lien social, renforcer les actions de solidarité, développer de nouveaux services et

accompagner les personnes dans leurs démarches. Ce quartier est aussi caractérisé par une réelle diversité de commerces et d'entreprises.

Le projet « Territoire zéro chômeur de longue durée » s'inscrit en complémentarité et en cohérence avec l'ensemble des projets conduits dans ce quartier et fondés sur une approche globale des besoins de sa population, dans les domaines :

- de l'éducation et de la réussite éducative, dans le cadre de la « Cité éducative » ;
- du logement, de l'habitat et de la mixité sociale, avec l'opération de renouvellement urbain d'ores et déjà décidée ;
- de la création de nouvelles activités, grâce au projet d'agriculture urbaine « De la graine à la terre » élaboré en réponse à l'appel à projets de l'Agence nationale de rénovation urbaine (ANRU) « Quartiers fertiles » ;
- de l'engagement citoyen et du développement du pouvoir d'agir des habitants, grâce notamment à la redynamisation du Conseil citoyen du quartier Langlet-Santy et bien sûr grâce aussi à l'ouverture prochaine du nouveau centre social.

Le quartier de la Plaine-Santy est ainsi un territoire émergent d'initiatives variées et complémentaires, dont les enjeux de développement social sont au cœur du projet « Territoire zéro chômeur de longue durée » que nous souhaitons conduire avec les habitants.

Dans le cadre de cette démarche, l'association ALLIES, partenaire de longue date de la Ville de Lyon, de la Maison métropolitaine d'insertion pour l'emploi (MMIE) et de la Mission locale de Lyon, a proposé d'y contribuer en apportant ses compétences en matière de développement local en faveur de l'emploi et de l'insertion professionnelle, ainsi que d'animation des réseaux d'acteurs locaux. L'association ALLIES se propose notamment de contribuer à l'animation du Comité local pour l'emploi qui constitue l'organe central de réalisation du projet TZCLD en réunissant des habitants, des associations locales, des élus, des acteurs économiques et des partenaires institutionnels (tels que Pôle emploi, la MMIE, les services de la Métropole).

Comme la Ville de Lyon, l'association ALLIES est adhérente à l'association nationale « Territoires zéro chômeur de longue durée ».

Pour lui permettre de réaliser et développer ses actions dans le cadre de la démarche « Territoire zéro chômeur de longue durée » mise en œuvre dans le quartier de La Plaine-Santy, l'association ALLIES a sollicité le soutien de la Ville de Lyon. Je vous propose d'y répondre favorablement par l'attribution d'une subvention de fonctionnement de 121 000 euros.

Vu l'avis du Conseil des 7^e et 8^e arrondissements ;

Oùï l'avis de la commission Emploi - Economie durable - International -
Tourisme ;

DELIBERE

- 1- Une subvention de fonctionnement d'un montant de 121 000 euros est allouée à l'association lyonnaise pour l'insertion économique et sociale (ALLIES), domiciliée 24, rue Etienne Rognon à Lyon (7^{ème} arrondissement), pour ses actions dans le cadre de la démarche « Territoire zéro chômeur de longue durée » dans le quartier Langlet-Santy (8^{ème} arrondissement).
- 2- La convention d'application établie entre la Ville de Lyon et l'association ALLIES, jointe en annexe à la présente délibération, est approuvée.
- 3- M. le Maire est autorisé à signer ladite convention.
- 4- La dépense correspondante, soit 121 000 euros, sera imputée sur les crédits de l'exercice en cours sur la ligne de crédit 41849, nature 65748, fonction 65.

(Et ont signé les membres présents)
Pour extrait conforme,
Le Maire,

Grégory DOUCET